



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

N° A-2026-5

portant délégation de signature
à Mme Valérie ESPALLARGAS, Directrice
Générale des Services de l'Intercom de la
Vire au Noireau, Grade d'Attachée Hors
Classe

Mme la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles L5211-8 et L5211-9 Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la période de mise en place des délégations des Vice-Présidents aux finances et ressources humaines de l'Intercom de la Vire au Noireau

Considérant la nécessité d'éviter un ralentissement voire une interruption totale des décisions essentielles au fonctionnement quotidien de la collectivité, comblant ainsi un potentiel « vide » décisionnel durant la période de transition.

Considérant que Mme Valérie ESPALLARGAS, Attachée hors classe, exerce les fonctions de Directrice Générale des Services de l'Intercom de la Vire au Noireau

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Valérie ESPALLARGAS, Attachée hors classe, exerçant les fonctions de Directrice Générale des Services de l'Intercom de la Vire au Noireau, pour les actes et documents suivants :

➤ **En matière de ressources humaines :**

- les actes et arrêtés ainsi que les correspondances courantes avec les usagers, le personnel de la Communauté de Communes et les élus, dans le domaine de la gestion du personnel intercommunal ;
- paie (ordonnancement et mandatement)
- frais de mission, de formation et autres frais défrayés par les personnels ;
- hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels
- sécurité sociale des agents : supervisions des dossiers d'assurance du personnel pour la police risque statutaire, protection sociale complémentaire de base, CNRACL, caisse de retraite prévoyance.

➤ **En matière de finances :**

- Signature de documents administratifs comptables (devis/engagements, factures) pour un montant maximum de 5 000 €.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture,
- Notifié à l'intéressé(e)

Arrêté n°A-2026-5 du 13 avril 2026



Article 3 : Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260413-A-2026-5-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Fait à Vire Normandie

Le 13 avril 2026

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Signature de Mme Valérie ESPALLARGAS
Directrice Générale des Services de l'Intercom
de la Vire au Noireau

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Mme Valérie Espallargas, is written across the page.

Acte administratif :

- Notifié le 13 04 26
- Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs le : 13 04 26
- Transmis en préfecture le : 13 04 26